

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 NOVEMBRE 2011

L'an deux mille onze, le onze novembre à dix heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué en date du 5 novembre 2011, s'est réuni en salle annexe, sous la présidence de M. Jean-Michel TISON, Maire.

## Etaient présents :

Mmes et MM. Jean-Michel TISON, Jean SEURON, Nicole BETREMA, Gilbert LAINE, Christine LE PESSEC, Eric DELVAUX, Yannick LECLERC, Claude REGNIEZ, Roland PONSOT, Carole PLACIDE.

## Absent(es) excusé(es) :

Mmes et MM. Dany D'AMICO, Fabien LUSSIEZ, Chantal DESVIGNES, Ludovic BLIMER, Michel POULAIN.

Secrétaire de séance : M. Jean SEURON

*Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil les comptes-rendus des séances des 22 juillet et 28 octobre, qui ont préalablement été envoyés à chaque conseiller.*

*Aucune observation n'est formulée.*

*A l'unanimité, le Conseil approuve les comptes-rendus des séances du Conseil municipal des 22 juillet 2011 et 28 octobre 2011.*

## EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

### 1. FETES

Monsieur le Maire demande à Madame LE PESSEC de soumettre au Conseil les propositions formulées par la commission des fêtes lors de sa réunion du 3 novembre, relatives, d'une part au colis des anciens et du personnel communal, et d'autre part, au spectacle de fin d'année.

Madame LE PESSEC fait part au Conseil des propositions :

➤ **Colis des anciens et du personnel communal**

• Choix du colis :

- Proposition d'Hazebrouck Délice à 12 euros TTC l'unité comprenant une bouteille de cidre régional de 37,5 cl, un canard au Sauterne de 350 g, une bouteille de Bordeaux de 37,5 cl, une terrine campagnarde de 100 g, une terrine de chevreuil aux noisettes de 100 g, un sachet de madeleines de 100 g, un bocal d'or noir du Lot et Garonne de 212 ml, une compote de pommes de 125 g, un sachet de truffes de 100 g, conditionné en sac en toile de jute ;

- Proposition A de PJV à 11,51 euros TTC l'unité comprenant une bouteille de Gaillac de 37,5 cl, une verrine de terrine de caille de 90 g, une verrine de terrine de campagne de 90 g, un marmiton de canard de 300 g, un sachet de galettes de 120 g, un sachet de pâtes de fruits de 80 g, une boîte de chocolats de 200 g, une carte de voeux, conditionné en carton ;

- Proposition B de PJV à 11,78 euros TTC l'unité comprenant une bouteille de Bordeaux de 37,5 cl, une verrine de gésiers de canard de 90 g, une verrine de terrine de cerf de 90 g, une mitonnée de pintade de 380 g, un pot de pommes-biscuits de 100 g, une pâtisserie aux poires de 200 g, un sachet de chocolats de 100 g, une carte de voeux, conditionné en carton.

Madame LE PESSEC fait part au Conseil de la proposition formulée par la commission des fêtes, de retenir l'offre d'Hazebrouck Délice, qui présente le rapport le plus avantageux entre le prix, le contenu et le conditionnement.

**Décision du Conseil municipal :**

***A l'unanimité, le Conseil décide de retenir l'offre d'Hazebrouck Délice et d'acquérir 366 colis au prix unitaire de 12 euros TTC, soit un total de 4.392,00 euros TTC.***

• Modalités de distribution des colis et éligibilité

Sans changement par rapport aux années précédentes, le personnel présent en 2011 se verra attribuer un colis.

En revanche, Madame LE PESSEC indique que la commission des fêtes, au regard des moyens humains disponibles et des contraintes matérielles, souhaite organiser la distribution dans une des salles de la commune, le 17 décembre. La commission propose également que les bénéficiaires soient conviés par courrier et confirment le retrait de leur colis par envoi d'un coupon-réponse. Les bénéficiaires ne pouvant pas retirer leur colis

pourront désigner une tierce personne auprès de la Mairie. La remise des colis sera également l'occasion pour la municipalité d'offrir une collation aux bénéficiaires.

Les membres du Conseil municipal souhaitent revoir l'âge minimum requis pour bénéficier d'un colis. En effet, l'éligibilité repose sur le statut de retraité, qui occasionne la perte au moins partielle des avantages accordés par les entreprises à leurs salariés. Or, l'âge légal de départ à la retraite étant porté à 62 ans, il convient donc d'aligner sur cet âge l'éligibilité aux colis des anciens.

### **Décision du Conseil municipal :**

***A l'unanimité, le Conseil décide de valider la proposition de la commission relative aux modalités de distribution des colis.***

***Par ailleurs, concernant les aînés, le Conseil décide de maintenir à 60 ans l'âge minimum requis pour bénéficier d'un colis, cette année. Le Conseil décide, en outre, de porter à 62 ans l'âge minimum requis pour bénéficier d'un colis, à compter de l'année 2012.***

### **➤ Spectacle pour les enfants**

Madame LE PESSEC indique au Conseil que le spectacle pour les enfants aura lieu le 16 décembre après-midi. Elle fait également part du choix proposé par la commission des fêtes au Conseil, parmi les trois propositions suivantes, labellisées par le Conseil Général du Nord et donc éligibles, à ce titre, à ce titre, à une subvention de 60% :

- « Jour de Fête » proposé par Hiboudchou pour un coût total de 940 euros TTC
- « Sans casser des oeufs » proposé par Goun pour un coût total de 1530 euros TTC
- « Papa café » proposé par Goun pour un coût total de 1530 euros TTC

Les prestations proposées ci-dessus par Goun incluent une présentation préalable à l'école.

La commission des fêtes propose au Conseil de retenir le spectacle « Papa café » proposé par Goun.

### **Décision du Conseil municipal :**

***A l'unanimité, le Conseil décide de retenir le spectacle « Papa Café » proposé par Goun et autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions pour cette prestation.***

## **2. ACHAT D'AGENDAS**

Monsieur le Maire propose de réitérer l'opération réalisée en 2010, par laquelle un agenda de poche a été offert aux habitants de la commune, à raison d'un agenda par foyer.

La société ADLER propose différents modèles d'agendas au prix unitaire de 2,49 euros HT pour 600 exemplaires, soit un coût total de 1.508,99 euros TTC, frais de port inclus :

- les modèles sont assortis d'un stylo ou d'un bloc-notes
- les couleurs proposées sont bleu et noir ou rouge et noir

### **Décision du Conseil municipal :**

*Le Conseil municipal décide de l'acquisition auprès de la société ADLER, de 600 agendas de poche pour un coût total de 1.804,75 euros TTC.*

*Sous réserve d'une disponibilité suffisante, le Conseil porte son choix sur le modèle bleu et noir assorti d'un stylo.*

*A défaut, un modèle différent mais proche du choix initial pourra être commandé.*

## **3. QUESTIONS DIVERSES**

### **➤ Marché de Noël de l'école**

Monsieur le Maire a été destinataire d'une invitation adressée à l'ensemble du Conseil municipal, les conviant au marché de Noël de l'école, organisé le 10 décembre prochain. Il invite les conseillers municipaux à y participer.

### **➤ Suppression de la permanence de la CPAM**

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) a notifié à Monsieur le Maire sa décision d'arrêter définitivement les permanences dans la commune, à compter du 1er janvier 2012.

### **➤ Cérémonie du changement de coq sur le clocher de l'église**

Madame BETREMA fait part au Conseil de l'organisation, le 19 novembre prochain, de la cérémonie de changement du coq sur le clocher de l'église. Cette manifestation démarrera à

10h00. Elle sera précédée, la veille, d'une présentation du coq à l'école et de la circulation du coq dans le village.

➤ **Question de M. REGNIEZ sur les travaux de restauration de l'église**

Lors de la précédente séance du Conseil, Monsieur REGNIEZ avait demandé si les traitements de la pierre proposés par l'entreprise CHEVALIER constituaient ou non un doublon au marché initial de restauration de l'église. Après vérification, et comme il s'y était engagé, Monsieur le Maire confirme que cette prestation complémentaire ne figurait pas dans le marché initial et ne constitue donc pas un doublon.

➤ **Voeux du Maire**

En réponse à la question qui lui est posée, Monsieur le Maire indique qu'il organisera une cérémonie des voeux, de préférence le 1er samedi de janvier 2012.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal est levée.**

*Le Maire,  
Jean-Michel TISON.*